

## CONDITIONS GENERALES SUR LES SERVICES CLOUD DE CISCO

Les présentes conditions générales sur les services cloud (les « Conditions ») entre vous et Cisco Systems Inc. (ou ses sociétés affiliées) régit le service cloud de Cisco que vous avez acquis auprès de Cisco ou d'une Source approuvée. Les Conditions sont constituées :

- (i) des conditions énoncées dans la Description de l'offre pertinente figurant au [http://www.cisco.com/c/fr\\_ca/about/legal/cloud-and-software/cloud-terms.html](http://www.cisco.com/c/fr_ca/about/legal/cloud-and-software/cloud-terms.html) ;
- (ii) des conditions figurant aux présentes ;
- (iii) de l'entente entre vous et Cisco applicable si vous avez acquis le Service cloud directement auprès de Cisco.

En cas de conflit, l'ordre de préséance est celui indiqué ci-dessus. Les termes débutant par une majuscule sont définis à l'Annexe 1.

EN CLIQUANT SUR « ACCEPTER », EN SOUMETTANT UN BON DE COMMANDE POUR UN SERVICE CLOUD DE CISCO MENTIONNANT LES PRÉSENTES CONDITIONS OU EN UTILISANT LE SERVICE CLOUD, VOUS ACCEPTEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS. SI VOUS CONCLUEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE PERSONNE MORALE, VOUS DÉCLAREZ ÊTRE HABILITÉ À LIER CETTE PERSONNE MORALE ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, AUQUEL CAS « VOUS », « VOTRE » ET « VOS » RÉFÈRENT À LADITE PERSONNE MORALE ET À SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES. SI VOUS N'ÊTES PAS HABILITÉ À CE FAIRE OU SI VOUS NE CONSENTEZ PAS AUX PRÉSENTES CONDITIONS, NE CLIQUEZ SUR AUCUN BOUTON ACCEPTER ET N'UTILISEZ PAS LE SERVICE CLOUD. **SI VOUS AVEZ PAYÉ DES FRAIS POUR L'UTILISATION DU SERVICE CLOUD ET QUE VOUS NE CONSENTEZ PAS AUX PRÉSENTES CONDITIONS, VOUS POUVEZ RÉSILIER VOTRE ACCÈS AU SERVICE CLOUD CONTRE REMBOURSEMENT INTÉGRAL SOUS RÉSERVE DE RÉSILIER VOTRE ACCÈS DANS LES TRENTE (30) JOURS DE VOTRE ACHAT INITIAL.**

**1. Portée de l'utilisation.** Cisco vous fournira le Service cloud à la manière prévue dans la Description de l'offre et/ou dans les Bons de commande applicables. Vous n'êtes autorisé à utiliser le Service cloud qu'aux fins de vos opérations internes et conformément à la Description de l'offre. Vous pourriez devoir installer un logiciel (le « Logiciel ») ou fournir des renseignements additionnels pour vous inscrire à certains Services clouds ou les utiliser. Vous pouvez utiliser le Logiciel dans la mesure raisonnablement nécessaire à l'utilisation du Service cloud, mais uniquement pendant la période pendant laquelle vous êtes en droit d'utiliser le Service cloud. Une licence vous est accordée sur ledit Logiciel aux termes du Contrat de licence d'utilisateur final de Cisco (le « **CLUF** »). Cisco réserve tous les droits sur les Services clouds et le Logiciel qui ne vous sont pas expressément accordés par les présentes Conditions ou le CLUF.

### **2. Frais et paiement**

**a. Frais :** Les frais pour le Service cloud sont ceux indiqués au ou aux Bons de commande applicables et peuvent comprendre des frais d'utilisation excédentaires ou des frais d'utilisation. L'acceptation du Bon de commande par Cisco peut être assujettie à notre procédure d'approbation du crédit. Sauf disposition contraire ci-dessus, tous les frais dus à Cisco aux termes des présentes Conditions ne sont pas annulables, et les sommes versées ne sont pas remboursables.

**b. Achats auprès d'une Source approuvée :** Les frais de service cloud et les modalités de paiement sont établis par votre entente commerciale avec la Source approuvée.

**c. Achats directs auprès de Cisco :** S'agissant des Services cloud acquis directement auprès de Cisco, vous convenez que nous pouvons prélever sur votre carte de crédit ou vous facturer les frais dus en avance, conformément à la fréquence de facturation que vous avez choisie pour la Période initiale et toute Période renouvelée, comme prévu par la Description de l'offre, le Bon de commande ou l'outil de commande pertinent. Nous pouvons transmettre les renseignements de votre carte de crédit et les données personnelles associées à des tiers à des fins de traitement des paiements et de prévention de la fraude. Sauf accord contraire, vous paierez les frais associés au Service cloud dans les trente (30) jours de la date de facturation. Les frais impayés porteront intérêts à compter de leur date d'exigibilité et jusqu'à leur date de paiement au taux le moins élevé entre : dix pour cent (10 %) par an ou le taux maximal permis par la loi. Vous paierez également l'ensemble des taxes sur la vente, taxes sur la valeur ajoutée, taxes générales habituelles et taxes semblables, impôts, droits ou frais imposés par toute autorité gouvernementale à l'égard du Service cloud acquis. Cisco peut majorer le prix du Service cloud sur toute facture si une retenue l'empêche de recevoir le montant indiqué sur ladite facture. Si votre paiement est en retard de trente (30) jours ou plus ou de dix (10) jours ou plus dans le cas de montants que vous avez autorisé Cisco à prélever sur votre carte de crédit, Cisco peut, à sa discrétion exclusive et après vous avoir donné un préavis écrit de dix (10) jours, suspendre ou résilier votre Service cloud jusqu'au paiement intégral desdits montants, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours de Cisco. Si vous contestez une facture, vous devez en informer Cisco par écrit dans les quinze (15) jours de la date de la facture et fournir des explications détaillées par écrit sur cette contestation. Nous collaborerons de bonne foi avec vous à la résolution de ce différend. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre le différend dans les trente (30) jours, Cisco peut, à sa discrétion, suspendre ou résilier le Service cloud sur préavis écrit de dix (10) jours supplémentaires.

### **3. Vos obligations**

**a. PAU :** Vous avez la responsabilité de respecter la [politique de Cisco sur l'utilisation acceptable relativement aux Services clouds](#) (la « PAU »). Nous pouvons procéder à une enquête sur des plaintes ou des soupçons de violation de la PAU et, si nous concluons de manière raisonnable à l'existence d'une violation, nous pouvons prendre des mesures pour y remédier, y compris, en retirer les Données du client ou restreindre, suspendre ou résilier l'accès au Service cloud. Lorsque nous sommes raisonnablement d'avis qu'une telle violation expose notre responsabilité civile, réglementaire ou criminelle, nous pouvons prendre des mesures immédiates, sans préavis. Vous convenez de nous indemniser et de nous défendre de toute réclamation, toute responsabilité, tous dommages et tous coûts (y compris les honoraires d'avocat) nés de vos violations de la PAU ou de celles de vos utilisateurs.

**b. Utilisation des Services cloud :** Vous avez la responsabilité de vos Données du client. Nous n'endossons pas les soumissions des utilisateurs par le Service cloud et n'avons aucun contrôle sur celles-ci. Vous êtes responsable des renseignements liés à votre compte, de votre mot de passe et de vos autres authentifiants de connexion. Vous convenez d'utiliser des moyens raisonnables pour protéger vos authentifiants et vous aviserez immédiatement Cisco de toute utilisation non autorisée connue de votre compte. Tous les renseignements que vous fournissez à l'inscription doivent être exacts, et vous les tiendrez à jour. Vous ne vendrez, ne revendrez, n'encadrerez, ne distribuerez, ni ne louerez le Service cloud, vous ne l'incluez pas dans toute offre de services de gérance ou de services informatiques, ni ne le commercialiserez d'une autre manière.

**4. Changements apportés au Service cloud.** Cisco peut améliorer ou modifier les caractéristiques du Service cloud pourvu qu'elles ne réduisent pas de manière importante la fonctionnalité essentielle du Service cloud.

### **5. Protection de la vie privée et des Données**

**a. Données du client :** Cisco utilisera les Données du client et les Données personnelles conformément aux présentes Conditions et à l'[énoncé de confidentialité de Cisco](#), y compris toute disposition en matière de confidentialité additionnelle figurant à la Description de l'offre. Lorsque la loi applicable le permet, nous pouvons traiter, transférer, copier, sauvegarder ou stocker les Données du client et les Données personnelles aux États-Unis ou dans d'autres pays ou territoires autres que celui où elles ont été recueillies. Vous avez la responsabilité de fournir tout avis et d'obtenir tout

consentement auprès de vos utilisateurs nécessaires au traitement et au transfert des Données personnelles, y compris s'agissant des transferts internationaux. À la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions, nous mettrons les Données du client à votre disposition pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de résiliation.

**b. Données de télémétrie :** Cisco peut recueillir des Données de télémétrie concernant votre utilisation du Service cloud afin de maintenir, d'améliorer ou d'analyser le Service cloud. Vous reconnaissez que Cisco peut utiliser librement toute Donnée de télémétrie à caractère non personnel et qui ne vous identifie pas et n'identifie aucun de vos utilisateurs.

**c. Transferts internationaux de Données :** Cisco ne transfère aucune Donnée personnelle hors d'un territoire donné sauf lorsque la loi applicable le permet et que Cisco satisfait aux exigences de sécurité et de protection de la vie privée et aux autres exigences légales nécessaires à l'autorisation d'un tel transfert.

Lorsque Cisco traite des Données personnelles depuis l'EEE pour le compte d'un Client, Cisco procède à ce traitement d'une manière conforme aux principes du bouclier de protection des données (*Privacy Shield Principles*, voir <http://www.commerce.gov/privacysshield>) dans la mesure où ils s'appliquent au traitement desdites données par Cisco. Si Cisco n'est pas en mesure de fournir un niveau de protection égal à celui exigé par les principes, Cisco en avise immédiatement (dans un délai de 48 heures) le Client et met fin au traitement. Tout défaut de conformité aux principes est réputé être une violation substantielle des Conditions, et le Client a le droit de résilier les Conditions immédiatement sans pénalité.

**6. Confidentialité.** La partie qui reçoit des Renseignements confidentiels (le « Releveur ») fera preuve du même degré de soin qu'elle emploie à la protection de ses propres Renseignements confidentiels et dans tous les cas, au minimum d'une diligence raisonnable, afin de i) protéger et ne pas divulguer les Renseignements confidentiels à des tiers, ii) restreindre la diffusion des Renseignements confidentiels aux personnes ayant le besoin de les connaître et ayant un devoir de confidentialité essentiellement semblable, et iii) n'utiliser aucun Renseignement confidentiel à toute fin autre que l'exécution de ses obligations aux termes des présentes Conditions. Les obligations du Releveur aux termes des présentes ne s'appliquent pas à l'égard de tout renseignement qui i) est légitimement en sa possession avant sa réception de la partie émettrice, ii) est ou devient disponible au grand public autrement que par la violation des présentes Conditions, iii) est obtenu de manière licite par le Releveur d'un tiers n'ayant pas d'obligation de confidentialité à cet égard, ou iv) est développé par le Releveur de manière indépendante. Le Releveur peut divulguer les Renseignements confidentiels dans la mesure exigée par la loi ou un règlement.

## 7. Propriété

**a. Données du client :** Vous conservez tous les droits, titres et intérêts à l'égard de vos Données du client. Vous accordez à Cisco une licence à l'échelle mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet d'une sous-licence d'utilisation, de modification, de reproduction, d'affichage public, de représentation publique et de distribution des Données du client seulement de la manière raisonnablement nécessaire à la prestation du Service cloud. Vous déclarez avoir le droit d'accorder la licence figurant au présent article. Cisco est libre d'utiliser et d'incorporer tout commentaire que vous lui faites à l'égard du Service cloud sans paiement d'aucun frais.

**b. Matériel de Cisco :** Cisco ou ses concédants de licence conservent la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle sur le Service cloud et la technologie et le logiciel sous-jacents et la documentation qui y est liée (le « Matériel »). Cette propriété s'étend à toutes les copies et parties du Matériel et à toutes les améliorations, modifications et œuvres dérivées. Vous pouvez utiliser le Matériel uniquement dans le cadre du Service cloud pour les besoins de vos opérations internes, et cette utilisation est soumise aux présentes Conditions. Vous convenez que ce droit limité n'est pas un transfert de propriété ni de titre à l'égard du Matériel. Vos droits d'utiliser le Matériel sont limités à ceux qui vous sont expressément accordés par les présentes Conditions, et, s'agissant du logiciel et de la documentation l'accompagnant, par le CLUF.

**8. Garantie.** Sauf disposition contraire de la Description de l'offre pertinente, Cisco garantit que le Service cloud sera essentiellement conforme à la Description de l'offre. Le seul correctif en cas de violation par Cisco de la présente garantie est, au choix de Cisco, la réparation ou le remplacement du Service cloud ou le remboursement à la personne morale ayant payé Cisco des frais versés pendant la période pendant laquelle le Service cloud n'était pas essentiellement conforme à la Description de l'offre. Ce correctif est votre seul recours. Afin que l'un ou l'autre de ces correctifs soit appliqué, vous devez aviser Cisco sans délai de cette violation. **Sauf de la manière expressément indiquée au présent article 8, dans la mesure permise par la loi applicable, Cisco :** a) *décline expressément toutes les garanties et conditions de quelque nature que ce soit, expresses ou implicites, y compris, sans s'y limiter, toutes les garanties, conditions ou autres clauses de la qualité marchande, convenance à une fin particulière ou absence de contrefaçon; et b) n'offre aucune garantie et ne fait aucune déclaration selon laquelle :* i) *le Service cloud sera sans interruption, erreur ni virus, ou entièrement sécuritaire; ou ii) le Service cloud répondra aux exigences de votre entreprise ou fonctionnera avec vos systèmes actuels.*

## 9. Indemnisation

**a. Obligation d'indemnisation de Cisco :** Cisco vous défendra contre toute réclamation de tiers intentée contre vous dans la mesure où elle découle uniquement d'une allégation selon laquelle votre utilisation du Service cloud contrevient directement à un brevet ou à un droit d'auteur d'un tiers. Cisco vous indemnisera des dommages-intérêts (à l'exclusion expresse des dommages-intérêts augmentés ou cumulatifs découlant de votre violation délibérée) qu'un tribunal compétent ou un règlement d'un montant approuvé par Cisco vous impose de manière définitive. Les obligations de Cisco aux termes du présent article 9 ne s'appliqueront pas si la réclamation est le résultat de a) votre violation des présentes Conditions, b) la modification du Service cloud ou l'utilisation du Service cloud hors de la portée de la Description de l'offre, c) la combinaison, l'opération ou l'utilisation du Service cloud avec des produits, logiciels, services ou processus opérationnels non fournis par Cisco, d) le fait pour Cisco de s'être conformé à des dessins, spécifications, exigences ou instructions que vous ou un tiers agissant pour votre nom avez fournis, e) l'utilisation de versions du Service cloud qui ne sont pas à jour ou prises en charge, vos Données du client, g) la version d'essai ou l'utilisation du Service cloud dans le cadre d'un test bêta, ou h) les services que vous fournissez sur la base du Service cloud. Si une réclamation a été intentée ou est susceptible de l'être, Cisco peut, à son choix, i) obtenir pour vous le droit de continuer à utiliser le Service cloud aux termes des présentes Conditions, ou ii) remplacer ou modifier le Service cloud de façon à ce qu'il ne soit plus en contrefaçon, sans réduire substantiellement sa fonctionnalité. Si ces options ne sont pas raisonnablement ouvertes, Cisco peut résilier le Service cloud sur avis écrit et vous rembourser (ou la Source Approuvée concernée) une partie du prix que vous ou la Source approuvée avez initialement versé à Cisco pour le Service cloud, proportionnellement à la durée restante du terme.

**b. Votre obligation d'indemnisation :** Vous défendrez Cisco et ses sociétés affiliées, et leurs dirigeants, administrateurs, employés, sous-traitants et agents respectifs (chacun une « Partie indemnisée de Cisco ») contre toute réclamation de tiers intentée contre une Partie indemnisée de Cisco découlant de a) votre utilisation du Service cloud d'une manière qui n'est pas expressément autorisée par les présentes Conditions ou qui viole la loi applicable, b) vos Données du client ou une combinaison de vos Données du client et d'autres applications, contenu ou processus, c) le fait pour Cisco de s'être conformé à des dessins, spécifications, exigences ou instructions que vous ou un tiers agissant pour votre nom avez fournis, et d) un conflit entre vous et l'un quelconque de vos utilisateurs. Vous indemniserez la Partie indemnisée de Cisco concernée de tous les dommages-intérêts imposés à celle-ci de manière définitive (ou du montant de tout règlement conclu par vous) eu égard à de telles réclamations.

**c. Procédure d'indemnisation :** La partie contre laquelle une réclamation de tiers est intentée a) en avisera l'autre par écrit en temps opportun (sous réserve que le défaut d'aviser en temps opportun qui nuit à la partie qui indemnise la relève de ses obligations aux termes de l'article 9 dans la mesure où elle subit un préjudice et que le défaut d'aviser en temps opportun libère la partie qui indemnise de toute obligation de rembourser à l'autre les honoraires d'avocats engagés avant l'avis), et b) coopérera de manière raisonnable à la défense contre la réclamation et pourra participer à la défense contre la réclamation à ses propres frais. La partie tenue d'opposer une défense à la réclamation aura le plein contrôle de la défense et du règlement de la réclamation ; sous réserve toutefois qu'aucun règlement d'une réclamation ne pourra comprendre d'obligation pécuniaire ou de faire imposer à la partie contre laquelle la réclamation est intentée ni d'admission de responsabilité de cette dernière. **Le présent article et l'article 10 énoncent l'obligation des parties de manière exhaustive et énoncent votre seul recours relativement aux actions en violation de propriété intellectuelle.**

**10. Limitation de responsabilité.** La responsabilité totale collective de Cisco, de ses sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, agents, fournisseurs et concédants de licence, pour vous, relativement aux réclamations liées aux présentes Conditions, à votre Bon de commande ou au Service cloud ou en découlant, ne peut dépasser les frais versés à Cisco pour le Service cloud pendant les douze (12) mois précédant l'événement ayant donné lieu à la réclamation. Cette limite est calculée sur le total et non par incident. L'une ou l'autre des parties ne sera en aucun cas responsable des dommages suivants, quel que soit le fondement doctrinal de cette responsabilité ou qu'elle découle de l'utilisation du Service cloud ou de l'incapacité à utiliser le Service cloud ou qu'elle ait une autre cause, et ce, même si cette partie avait été informée de la possibilité de tels dommages : (a) les dommages indirects, accessoires, exemplaires, particuliers ou consécutifs; (b) la perte ou la corruption de données ou la perte d'exploitation ou la perte d'activités; ou (c) le manque à gagner ou la perte de profits, d'achalandage ou de ventes ou d'économies prévues. Cette limitation de responsabilité s'applique que l'action soit en garantie, contractuelle, délictuelle (y compris fondée sur la négligence) en contrefaçon ou autre, même si la partie en question avait été avisée de la possibilité de tels dommages. Rien dans la présente entente ne limite ni n'exclut toute responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue en vertu de la loi applicable.

#### 11. Évaluation

**a. Bêta :** Nous pouvons vous inviter à essayer des versions bêta du Service cloud. Il pourrait être exigé que vous acceptiez des conditions supplémentaires pour le Service cloud bêta. Un Service cloud bêta est fourni à des fins d'évaluation et de rétroaction et ne peut être utilisé en environnement de production. Vous comprenez qu'un Service cloud bêta n'est pas une version diffusée au grand public et, par conséquent, n'est pas accompagnée de services de soutien et peut contenir des bogues, erreurs et autres problèmes. Vous acceptez que le Service cloud bêta soit fourni « en l'état », sans garantie de quelque nature que ce soit, et que Cisco n'est responsable d'aucun problème ou d'aucune difficulté lié à votre utilisation du Service cloud. Le Service cloud bêta pourrait ne jamais être offert au grand public et nous pourrions l'interrompre à notre discrétion exclusive en tout temps et pour quelque raison que ce soit et effacer toute Donnée du client ou autre donnée se trouvant sur le Service cloud bêta sans responsabilité envers vous.

**b. Essai :** Nous pourrions vous donner un accès au Service cloud à des fins d'essai, sous réserve de conditions supplémentaires. Toute période d'essai expirera après trente (30) jours ou à la date autrement indiquée par écrit par Cisco. Les Services cloud d'essai sont également fournis « en l'état » sans support, sans garantie expresse ou implicite et sans indemnisation de quelque nature que ce soit. En tout temps pendant ou après l'essai, Cisco peut désactiver ou supprimer votre compte et tout renseignement, donnée et fichier lié et vous empêcher d'accéder à de tels renseignements, données et fichiers à l'avenir pour quelque raison que ce soit.

**12. Services de soutien.** Cisco fournit un soutien de base avec les Services cloud et offre des niveaux de soutien plus avancés moyennant des frais supplémentaires.

**13. Période et résiliation.** Les présentes Conditions entrent en vigueur à la date à laquelle vous soumettez votre premier Bon de commande. Vous pouvez résilier les présentes Conditions pour quelque raison que ce soit en transmettant à Cisco un avis de résiliation écrit à l'expiration ou à la résiliation de tous vos Bons de commande. Vous pouvez ou nous pouvons résilier les présentes Conditions et tout Bon de commande affecté en donnant avis écrit à l'autre partie si l'autre partie est en violation substantielle des présentes Conditions et ne remédie pas à cette violation dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit de la violation (sans préjudice du droit de Cisco de résiliation ou de suspension immédiate en cas de violation de la PUA).

Cisco se réserve le droit de mettre fin à la durée de service (FDS) du Service cloud trois (3) ans après la publication d'un avis de fin de vente à l'adresse [https://www.cisco.com/c/fr\\_ca/products/eos-eol-listing.html](https://www.cisco.com/c/fr_ca/products/eos-eol-listing.html). Si vous avez payé les frais du Service cloud en FDS à l'avance, Cisco déploiera les efforts commercialement raisonnables pour votre transition vers un Service cloud similaire. Si Cisco n'a pas de Service cloud essentiellement similaire, Cisco vous créditera toute partie non utilisée des frais payés d'avances pour le Service cloud en FDS, calculés depuis la dernière date à laquelle celui-ci est disponible. Ce crédit peut être utilisé pour tout futur achat de produits Cisco.

*La période d'application d'un Bon de commande débute à la date à laquelle le Service cloud est mis à votre disposition pour utilisation et se poursuit pendant la période indiquée au Bon de commande (la « Période initiale »). Sauf si la loi applicable l'interdit, la Période initiale sera automatiquement renouvelée pour une durée de renouvellement choisie par vous sur votre Bon de commande (la « Période de renouvellement ») à moins que a) l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit au moins trente (30) jours avant la fin de la Période en cours de son intention de ne pas renouveler le Service cloud, ou b) vous choisissiez de ne pas renouveler le Service cloud lors de l'achat initial, sur votre Bon de commande. Nous vous aviserons de tout Renouvellement raisonnablement en avance si les frais ont été modifiés. Si vous consentez à la modification des frais, vous n'avez rien à faire et les nouveaux frais s'appliqueront à la Période de renouvellement.* Si les Conditions sont résiliées pour quelque raison que ce soit, vous verserez les frais pour le Service cloud fourni jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la résiliation.

Les dispositions suivantes demeureront en vigueur après l'expiration ou la résiliation des présentes Conditions : i) l'article 2 et toute disposition relative au paiement sur le Bon de commande, et ii) les articles 3 à 8, 9, 10, 15 et l'alinéa 16b). Vous devez cesser toute utilisation du Service cloud dès l'expiration ou la résiliation des présentes Conditions et détruire toute copie du Logiciel sous votre contrôle.

**14. Cession et sous-traitance.** Nous pouvons céder les présentes Conditions ou toute partie de nos droits et déléguer nos obligations aux termes des présentes Conditions à notre discrétion sans votre consentement. Cisco peut sous-traiter la prestation du Service cloud à des tiers. Un tel contrat de sous-traitance, le cas échéant, ne libère Cisco d'aucune de ses obligations aux termes des présentes Conditions. Vous n'êtes pas autorisé à céder les présentes Conditions sans le consentement préalable écrit de Cisco.

**15. Droit applicable et for.** L'annexe 2 indique le droit applicable aux présentes Conditions (nonobstant toute disposition en matière de conflit de lois) et le for exclusif ayant compétence pour entendre toute réclamation découlant des présentes Conditions en fonction de l'établissement principal de la société qui passe commande.

**16. Autre**

- a. Sauf en ce qui concerne les obligations de paiement, aucune des parties ne sera responsable d'un défaut d'exécution en raison d'un Cas de force majeure.
- b. Le Service cloud, le Logiciel et toute autre technologie associée pourraient être assujettis à des lois et règlements locaux et extraterritoriaux sur le contrôle de l'exportation. Les parties respecteront ces lois et règlements qui régissent l'utilisation, l'exportation, la réexportation et le transfert du Service cloud, du Logiciel et de la technologie associée et obtiendront tous les permis, toutes licences ou toutes les autorisations locaux et extraterritoriaux nécessaires. Les obligations en matière d'exportation découlant de la présente disposition demeureront en vigueur après l'expiration ou la résiliation des présentes Conditions.
- c. Vous respecterez l'ensemble des lois et règlements applicables à votre réception et à votre utilisation du Service cloud. Vous devez vous assurer que vous avez le droit d'utiliser toutes les fonctionnalités du Service cloud sur votre territoire. Le Service cloud pourrait ne pas être offert dans tous les pays et pourrait ne pas être offert pour utilisation à un emplacement donné. Nous pourrions modifier ou interrompre des fonctionnalités du Service cloud afin de respecter les lois et règlements applicables. Cisco respectera l'ensemble de la législation applicable dans le cadre de sa fourniture du Service cloud.
- d. Cisco peut mettre à jour les présentes Conditions, et ces conditions révisées s'appliquent uniquement aux Bons de commandes passés après la révision. Nous publierons les conditions révisées ou vous en aviserons d'une autre manière. Si vous renouvelez le Service cloud ou achetez d'autres Services cloud après la publication des conditions révisées, vous acceptez lesdites conditions. Toute autre modification apportée à la présente Convention doit l'être par accord écrit.
- e. Cisco peut vous communiquer des avis par courriel, courrier postal ou publication sur le site Web Cisco.com ou sur tout autre site Web utilisé dans le cadre du Service cloud. Les avis à Cisco doivent être transmis à Cisco Systems, Office of General Counsel, 170 Tasman Drive, San Jose, CA 95134 sauf si la présente Convention, la Description de l'offre ou un Bon de commande permet expressément un autre mode de transmission d'avis.
- f. Le défaut de faire exécuter tout droit aux termes des présentes Conditions ne constituera pas une renonciation à ce droit. Si toute condition des présentes Conditions n'est pas exécutoire, aucune autre condition ne s'en trouvera affectée.
- g. La présente Convention renferme l'intégralité de l'entente entre les parties relativement au Service cloud et l'emporte sur toutes les communications, toutes les ententes et tous les accords préalables ou contemporains (qu'ils soient écrits ou oraux) entre les parties quant à l'objet des présentes. Toute autre modification apportée à la présente Convention doit l'être par entente écrite. Les parties conviennent que la version en langue anglaise du présent contrat l'emportera en cas de conflit entre la version en langue anglaise du contrat et toute version traduite dans une autre langue

## ANNEXE 1 : DÉFINITIONS DES CONDITIONS

Le terme :

« **Société affiliée** » signifie toute personne morale que l'un de nous contrôle ou qui contrôle l'un de nous. « Contrôle » signifie que la personne morale a) est directement ou indirectement propriétaire de plus de 50 % de l'un de nous ; ou b) a la capacité de diriger l'entreprise de l'un de nous par des moyens légaux (c.-à-d. un contrat lui permettant un contrôle).

« **Source approuvée** » signifie un revendeur, distributeur ou intégrateur de systèmes autorisé de Cisco.

« **Cisco** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** » signifie Cisco Systems inc. ou sa Société affiliée pertinente (y compris, sans s'y limiter, Cisco WebEx LLC).

« **Service cloud** » signifie l'offre de SaaS hébergé de Cisco décrite dans la Description de l'offre pertinente que vous achetez en passant un Bon de commande et qui est régie par les présentes Conditions, et exclut expressément tout Logiciel.

« **Renseignements confidentiels** » signifie tout renseignement confidentiel ou exclusif non public d'une partie émettrice qui est clairement indiqué comme étant confidentiel au moment de sa divulgation.

« **Données du client** » signifie tous les renseignements, logiciels, données et documents que vous ou quiconque agissant en votre nom fournit ou transfère à Cisco à toute fin liée à votre utilisation des Services cloud. Les Données du client ne comprennent pas les Données de télémétrie.

« **Cas de force majeure** » signifie un événement hors du contrôle raisonnable de la partie touchée, y compris, sans s'y limiter, un accident, un événement climatique grave, une catastrophe naturelle, un acte de toute autorité gouvernementale, une épidémie, une pandémie, un acte de terrorisme ou la stabilité ou la disponibilité d'Internet, en tout ou en partie.

« **Description(s) de l'offre** » signifie la description des Services cloud pertinente (figurant [ici](#)), celle-ci étant incorporée aux présentes Conditions.

« **Bon de commande** » signifie tout bon de commande (y compris un formulaire Web ou un autre formulaire électronique) qui indique la durée, le type et la quantité de Services cloud à fournir et les frais associés.

« **Données personnelles** » a le sens donné à ce terme dans [la politique de confidentialité de Cisco](#).

« **Politiques** » signifie [la politique de confidentialité](#), [la politique sur l'utilisation acceptable](#) et toute autre politique régissant l'utilisation de vos données ou renseignements personnels.

« **Données de télémétrie** » signifie les renseignements générés par les instruments de mesure et systèmes d'enregistrement créés par l'utilisation et l'opération des Produits ou Services.

« **Période** » signifie la période pendant laquelle vous pouvez utiliser le ou les Services clouds aux termes des présentes Conditions ou d'un Bon de commande.

## ANNEXE 2 : Droit applicable et for

Pays ou territoire	Droit applicable	Jurisdiction et for
États-Unis, Amérique latine ou Caraïbes	État de Californie, États-Unis d'Amérique	Cour de district fédérale, District nordique de Californie ou Cour supérieure du comté de Santa Clara, en Californie
Canada	Province de l'Ontario, Canada	Cours de la province de l'Ontario au Canada
Europe (sauf Italie), Moyen-Orient, Afrique, Asie (sauf Japon et Chine) ou Océanie (sauf Australie)	Lois de l'Angleterre	Cours anglaises
Japon	Lois du Japon	Cour du Japon, district de Tokyo
Australie	Lois de l'État de la Nouvelle-Galles du Sud	Cours étatiques et fédérales de la Nouvelle-Galles-du-Sud
Italie	Lois italiennes	Cours de Milan
Chine	Lois de la République populaire de Chine	Centre international d'arbitrage de Hong Kong
Tous les autres pays ou territoires	État de Californie, États-Unis d'Amérique	Cours étatiques et fédérales de la Californie

\*Lorsque le droit applicable est la législation de l'Angleterre, aucune personne qui n'est pas partie à la présente Convention n'est en droit de faire exécuter toute condition des présentes ou d'en tirer profit aux termes de la *Contracts (Rights of Third Parties) Act* de 1999.

Nonobstant le droit applicable indiqué ci-dessus, chaque partie peut solliciter une injonction provisoire auprès de tout tribunal compétent approprié relativement à toute violation alléguée de ses droits de propriété ou de propriété intellectuelle.

**Cisco et le logo Cisco sont des marques de commerce ou des marques de commerce enregistrées de Cisco ou de ses sociétés affiliées aux États-Unis et dans d'autres pays. Pour consulter une liste des marques de commerce de Cisco, veuillez vous rendre à cette URL : <http://www.cisco.com/go/trademarks>. Les marques de commerce de tiers mentionnées sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. L'utilisation du mot partenaire n'implique pas de partenariat entre Cisco et toute autre société (1110R).**